



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Quarante-troisième session

Soumis par les États-Unis d'Amérique

**RAPPORT INTÉrimAIRE DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU
CODEX ALIMENTARIUS : « LE CODEX FACE À LA PANDÉMIE : ENJEUX ET OPPORTUNITÉS
STRATÉGIQUES »**

Les États-Unis d'Amérique souhaitent remercier le sous-comité pour le rapport intérimaire intitulé « Le Codex face à la pandémie : enjeux et opportunités stratégiques ». En effet, le travail du sous-comité revêt une grande importance : le rapport intérimaire et les discussions actuelles constituent des étapes clés tandis que nous mettons tout en œuvre pour faire progresser les travaux du Codex en 2021 et au-delà.

De manière générale, les États-Unis d'Amérique conviennent du fait que les points tels qu'indiqués dans la Section 3.2.1 du rapport intérimaire sont importants et nécessitent un examen. En principe, nous considérons que le Codex devrait opter pour des réunions virtuelles dans la situation actuelle, étant entendu que la planification repose toujours sur les consultations menées entre le Secrétariat et les pays hôtes, comme c'est le cas pour les réunions physiques. Nous convenons aussi du fait que les valeurs fondamentales du Codex que sont l'inclusion, la transparence, la collaboration et la recherche de consensus devraient déterminer toutes nos actions.

Nous souhaiterions mettre en avant les points supplémentaires suivants dans le rapport du sous-comité :

- L'importance capitale des lettres circulaires et des groupes de travail électroniques (GTE), qui sont des outils fiables et éprouvés, permettant aux comités du Codex d'avancer sur de nombreux points entre les sessions et de préparer les discussions des sessions virtuelles. Compte tenu du recours croissant aux lettres circulaires et aux groupes de travail électroniques, nous souhaiterions tout particulièrement souligner la nécessité d'une participation complète et active à ces procédures. Nous suggérons également que le Secrétariat permette à tous les membres de consulter les réponses apportées dans le système de mise en ligne des observations pour plus de transparence.
- Nos sérieuses inquiétudes vis-à-vis de la valeur d'inclusion du Codex dans les réunions hybrides, et des questions d'inégalité entre les différentes délégations et/ou régions concernant la présence des membres.
- Le rôle clé de la planification et de la préparation dans la progression des travaux lors des réunions non physiques, tout comme le respect strict de la gestion du temps.

En outre, nous souhaiterions apporter les observations suivantes :

Approche : Les États-Unis d'Amérique reconnaissent que nous partageons un objectif commun : la reprise des réunions physiques du Codex dès que la situation le permettra, et une application des mesures relatives aux réunions non physiques dans le seul but de faciliter la progression des travaux du Codex en ces circonstances actuelles extrêmes qui nous empêchent de nous rencontrer physiquement.

Considérations juridiques et procédurales : Il conviendrait de préparer une analyse claire des contraintes et décisions juridiques requises pour l'organisation de sessions virtuelles (ou hybrides) afin de permettre la prise de décision concernant l'utilisation de ces méthodes de travail alternatives. Nous ne pensons pas que de nouvelles directives procédurales soient nécessaires en complément de celles préparées par le Secrétariat pour la présente session de la CCA.

Considérations logistiques et pratiques pour les réunions non physiques : Toutes les réunions virtuelles ou hybrides, qu'elles soient formelles ou informelles, devraient être précédées de sessions de formation pour optimiser la participation, garantir la compréhension des modes d'intervention des différentes délégations, etc. Une enquête portant sur les capacités techniques des membres, et notamment leurs besoins matériels, pourrait faciliter le choix de ressources adaptées, y compris la possible extension des activités susceptibles d'être financées par le Fonds fiduciaire du Codex. D'après notre expérience de la présente session virtuelle de la CCA, nous constatons aussi qu'il sera vital de garantir un bon équilibre dans les rapports des sessions virtuelles, notamment à la lumière des contraintes de temps et des directives de la présidence invitant les pays à ne pas intervenir s'ils sont d'accord avec les conclusions proposées. Nous suggérons également une évaluation de la fonction de tchat Zoom pour éviter toute distraction potentielle par rapport à la prise de décision lors la réunion et pour nous concentrer principalement sur les problèmes techniques (par exemple, difficultés d'interprétation, impossibilité d'intervenir).

Enfin, il est important de tenir compte des leçons que nous pouvons tirer de ces expériences. À l'exception de la session actuelle, l'expérience du Codex Alimentarius en matière de réunions virtuelles ou hybrides se limite pour l'instant à des groupes relativement restreints. Dans le cas des réunions hybrides, nous pouvons nous appuyer sur les expériences d'un Groupe de travail physique (GTP) du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS). Dans le cas des réunions virtuelles, nous pouvons nous appuyer sur la récente expérience de réunions assez restreintes du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC), mais aussi sur la présente quarante-troisième session de la CCA, de bien plus grande ampleur (à ce jour, plus de 500 participants recensés lors des séances plénières). Le Codex devra vraisemblablement adapter ses approches au fil de l'expérience acquise lors de réunions de plus grande envergure, comme les réunions de la Commission du Codex Alimentarius (CCA) ou des comités, car des problèmes actuellement invisibles pourraient apparaître à l'avenir.

Nous vous remercions de nous avoir permis de soumettre ce document de séance et nous réjouissons par avance d'une discussion fructueuse et productive sur le rapport intérimaire lors de la prochaine session plénière de la commission.